



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 28	<p>Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Marie COQUILLEAU, Elise MOGEON, Nadine ORSAT et Rachel ROBLES Messieurs René AMOUDRUZ, Alain BARBIER, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Yves BRUNOT, Cyril CATHELINEAU, Alain CONSTANTIN, Régis FORESTIER, Jean-François GAUDIN, Eric GRANGER, Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET, André POLLET-VILLARD, Joël VAUDEY et Rénald VAN CORTENBOSCH</p> <p>Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Christine BUCHARLES, a donnée pouvoir à Mme MOGEON Madame Sophie CURDY, a donnée pouvoir à M. FORESTIER, Madame Marise FAREZ, a donné pouvoir à M. PEGUET Madame Sarah JIRO, a donné pouvoir à M. BRUNOT Madame Monique LAPERROUSAZ, a donnée pouvoir à M. MOGENET Monsieur Martin GIRAT, a donné pour à M. Simon BEERENS-BETTEX Monsieur Daniel MORIO, a donné pouvoir à M. VAUDEY</p> <p>Étaient absents non représentés : Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie COQUILLEAU</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
Nombre de Membres présents : 20	
Nombres de suffrages exprimés : 27	
Votes Pour : 27	
Votes Contre : 0	
Abstentions : 0	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h35

Délibération n° 2022-104

Fixation des tarifs des accueils de loisirs des Montagnes du Giffre

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU la délibération n° 2018_054 du 31 octobre 2018 fixant les tarifs de l'accueil de loisirs La Marmotte,

VU la délibération n° 2019_040 du 29 mai 2019 fixant les tarifs de l'accueil jeunes des Montagnes du Giffre,

CONSIDÉRANT la proposition et l'avis favorable de la Commission 4 du 2 novembre 2022,

La Communauté de Communes assure depuis le 1^{er} janvier 2013 de par ses statuts les compétences en matière de gestion et de création d'équipements publics et structure publiques d'accueil de loisirs sans hébergement et d'élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire. À ce titre, elle propose, les mercredis et pendant des vacances scolaires, deux accueils : l'un destiné aux enfants de 3 à 10 ans (ALSH La Marmotte) et l'autre aux jeunes âgées de plus de 11 ans (Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre).

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2019, il convient de les actualiser pour les différentes activités proposées par les accueils les mercredis et pendant les vacances scolaires. De plus, l'Accueil Jeunes proposera, à compter de janvier 2023, une nouvelle activité dont il convient de fixer le tarif : il s'agit des soirées jeunes qui seront programmées une fois par mois et viendront remplacer les sorties du samedi.

Enfin, afin d'harmoniser les tarifs sur le territoire, il est proposé de modifier les tranches de quotient familial afin d'appliquer les mêmes que celles des autres accueils de loisirs.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

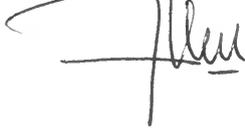
- **DE FIXER** les tarifs des accueils de loisirs des Montagnes du Giffre selon le tableau ci-dessous :

ACTIVITÉS	0-800	801-1100	1101-1500	1501-2000	2001+ et hors CCMG
Tarif journée avec repas ALSH 3-10 ans	16,00 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €	24,00 €
Demi-journée avec repas ALSH 3-10 ans	11,50 €	13,50 €	14,50 €	16,50 €	18,50 €
Demi-journée sans repas ALSH 3-10 ans	7,00 €	8,00 €	9,00 €	11,00 €	13,00 €
Tarif journée sans repas ALSH 11-17 ans	14,00 €	16,00 €	17,50 €	19,50 €	22,00 €
Tarifs soirées jeunes	12,50 €/soirée				

- **DE PRÉCISER** que ces tarifs sont applicables à compter du 2 janvier 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Marie COQUILLEAU



Le Président,
Stéphane BOUVET

